



Gare à la police de la Nature



Office National de la Chasse
et de la Faune Sauvage
Bourgogne-Franche-Comté

SUIVI DANS LE CADRE DU RÉSEAU CASTOR

ONCFS 71

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un des principaux acteurs de l'action publique en matière de protection de la biodiversité.

Ses grandes missions

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) conduit des missions relatives à la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, assure la police de la chasse et de l'environnement et l'appui technique auprès des décideurs politiques, aménageurs et gestionnaires de l'espace rural.

Son public

L'ONCFS s'adresse à l'Administration, aux collectivités territoriales, associations de protection de la nature, chasseurs, particuliers, à tous les gestionnaires et usagers de la nature.



RENCONTRE AVEC CAROLINE LE GOFF

Chargée d'études et de développement

Cellule technique de la délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté



ONCFS

Bourgogne-Nature Junior :
Depuis quand faites-vous partie de l'ONCFS ?
Quel est votre rôle au sein de la structure ?

Caroline Le Goff : Je suis à la délégation régionale (DR) Bourgogne Franche-Comté de l'ONCFS depuis 10 ans. La cellule technique apporte en interne un appui technique aux services départementaux et assure la déclinaison des programmes nationaux d'études, de recherche et de développement. Dans ce cadre, j'anime au niveau régional des réseaux d'observation de la faune (castor, loutre, espèces exotiques envahissantes) et je participe au développement de différents programmes visant à améliorer la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. La cellule technique apporte également une expertise aux services de l'Etat, décideurs et partenaires institutionnels chargés des questions de biodiversité. Plus localement, la délégation coordonne des études scientifiques et techniques (notamment sur le fonctionnement de l'écosystème prairies de fauche) et participe au suivi de certaines espèces mis en place avec des partenaires bourguignons (Groupe Loutre Bourgogne, Bécasse en Morvan).

BNJ : Depuis quand la délégation régionale Bourgogne Franche-Comté (DR BFC) a-t-elle été créée ? Comment a-t-elle évolué depuis sa création ?

La délégation régionale a été créée en 2001. Interlocutrice privilégiée des administrations territoriales, la DR coordonne et anime les services départementaux dans les domaines de la police de l'environnement et de la chasse, du développement et participe aux réseaux nationaux et patrimoniaux d'observation de la faune sauvage. Sur le plan scientifique et technique, la DR a développé depuis sa création de nombreux partenariats régionaux pour la connaissance et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, grâce au renforcement de la cellule technique. Dans le domaine de la police judiciaire, les agents de l'ONCFS ont connu une évolution majeure en 2013 en devenant des « inspecteurs de l'environnement », avec de nouveaux droits pour la recherche et la constatation des infractions.

BNJ : Qu'est-ce qu'une structure comme l'ONCFS apporte au territoire ?

Sur le plan technique, de par la connaissance de la faune sauvage sur les territoires (par les suivis, baguages, comptages), l'ONCFS apporte une expertise pour une meilleure préservation et conservation de la faune sauvage et ses habitats. Sur le plan de la police, les inspecteurs de l'environnement surveillent les territoires pour faire respecter la réglementation environnementale, que ce soit en matière de chasse (contrôle des règles de sécurité, permis, périodes de chasse, prélèvements, lutte contre le braconnage, etc.), de protection de la faune sauvage (destruction, trafic d'espèces protégées par exemple) ou de ses habitats (atteintes aux milieux, circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, dépôts sauvages de déchets entre autres).

Carte d'identité de la structure

Nom :

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Fonctions principales :

Elle contribue à la sauvegarde de la biodiversité et la préservation de la faune sauvage et de ses habitats

Née : 1972

National : 1540 agents, 5 directions nationales et 10 délégations régionales et inter-régionales

Région :

Délégation régionale Bourgogne Franche-Comté

Département :

6 services départementaux et 1 service interdépartemental

Adresse :

57, rue de Mulhouse – 21000 Dijon

Délégué : Yves LAPLACETTE

Nombre de salariés :

Le délégué et son adjoint, 2 ingénieurs et 1 technicien à la cellule technique et 2 personnels administratifs

Richard Serreys - ONCFS



CONTRÔLE D'UN VÉHICULE
TOUT TERRAIN EN INFRACTION



LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPÈCES
SAISIE D'IVOIRE

Luc BARBIER - ONCFS

Philibert Soufflot - ONCFS



SUIVI DES FAUCHES

POUR SAUVEGARDER LA FAUNE



SUIVI DU CASTOR D'EUROPE

Sylvain RICHIER

DES ACTIONS PHARES

Fonctionnement général

L'ONCFS est un établissement public placé sous la double tutelle des Ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture. Sur le terrain, dix délégations régionales coordonnent et animent 90 services départementaux regroupant 1100 inspecteurs de l'environnement assermentés et commissionnés implantés en métropole et outre-mer. **La délégation régionale Bourgogne Franche-Comté** comprend six services départementaux et un service interdépartemental, une cellule administrative et une cellule technique.

L'ONCFS a pour missions prioritaires :

- ➔ la police de l'environnement et de la chasse,
- ➔ les études et recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- ➔ le conseil et l'appui technique aux administrations, collectivités, gestionnaires et aménageurs du territoire,
- ➔ l'organisation du permis de chasser.

La connaissance de la faune sauvage et de ses habitats

Les suivis réalisés pour évaluer l'état de conservation des espèces (chassables, protégées, exotiques, susceptibles d'être classées nuisibles) sont une activité importante pour l'ONCFS qui apporte une contribution significative à la connaissance de la biodiversité et des maladies de la faune sauvage. C'est dans ce cadre que la délégation anime un réseau de suivi du Castor d'Europe (mammifère semi-aquatique protégé) en Bourgogne et Franche-Comté.

« A ce titre, la délégation participe en Bourgogne et Franche-Comté au développement du réseau Agrifaune, qui émane d'un partenariat avec les agriculteurs et les chasseurs pour favoriser la prise en compte de la biodiversité par l'agriculture » précise **Yves Laplaccette**, délégué régional.



SUIVI DE LA BÉCASSINE DES MARAIS

« Les suivis réalisés chaque année permettent de connaître la répartition du Castor sur les cours d'eau, de suivre sa progression, ses causes de mortalité, mais également d'apporter des conseils techniques en cas de conflit avec des activités humaines (consommation d'arbres, inondations créées par des barrages, etc.) » souligne **Caroline Le Goff**.

L'expertise technique pour l'aménagement et la préservation des territoires

Les connaissances acquises sur la faune sauvage en lien avec ses habitats permettent à l'ONCFS d'établir des références techniques sur la gestion des territoires qui ont ensuite vocation à être transférées auprès des gestionnaires et intégrées dans les politiques publiques. Plusieurs enjeux se croisent sur les territoires ruraux (exploitation agricole, chasse, conservation de la biodiversité, etc.) avec des objectifs multiples à concilier dans les modes de gestion. La délégation participe également sur son territoire au développement de pôles thématiques sur les habitats mis en place par l'ONCFS, en particulier sur le bocage et les étangs continentaux.

La police de l'environnement

De nombreux textes législatifs et réglementaires régissent les usages de la nature. Les agents techniques et techniciens de l'environnement présents dans les services départementaux sillonnent au quotidien les territoires pour veiller au respect et à la préservation du patrimoine naturel. Ils sensibilisent le public (chasseurs, agriculteurs et usagers de la nature) à la richesse et à la vulnérabilité des milieux et l'informent sur la réglementation qui s'y applique. L'ONCFS est par ailleurs doté d'un réseau spécialisé dans la lutte contre les trafics d'espèces.

« En tant qu'inspecteurs de l'environnement, les agents sont habilités à relever des infractions (des sanctions sont prévues en cas de non respect de la réglementation) dans des domaines variés, principalement la protection de la faune et de la flore, la chasse, la circulation dans les espaces naturels, la pêche et les espaces protégés » précise **Patrick Rebillard**, délégué régional adjoint.



CONSTATATION DE DÉPÔT
ILLÉGAL DE DÉCHETS

Philippe Massin - ONCFS

POURQUOI CONTACTER L'ONCFS ?

Chaque usager de la nature peut contacter l'ONCFS, que ce soit pour signaler la présence d'espèces, des atteintes à la faune sauvage ou à ses habitats, ou pour des questions juridiques.

Viens découvrir l'ONCFS sur son site internet :
www.oncfs.gouv.fr

Contact

Caroline Le Goff
Chargée d'études et
de développement



ONCFS
Délégation régionale
Bourgogne-Franche-Comté
57 rue de Mulhouse
21000 DIJON
03 80 29 42 50
dr.bourgogne-franche-comte@oncfs.gouv.fr